

Compte-rendu global des visites terrain VTT enduro

Dans le cadre du développement maîtrisé du VTT enduro dans la vallée de Saint-Amarin et suite à la réunion de présentation qui a eu lieu le 09/10/2019 auprès des communes concernées lors de laquelle ont été présentés les tracés définis en réunion technique le 24/05/2019, des visites terrain ont été réalisées avec les représentants des communes.

Ces visites avaient pour but de valider ou non les tracés et de recueillir les avis et remarques des communes propriétaires quant à l'ouverture des pistes enduro aux pratiquants.

Les communes propriétaires approuvent toutes le schéma d'itinéraires de VTT enduro sur la rive droite de la vallée de Saint-Amarin si les demandes des communes sont respectées et si certaines précautions citées ci-dessous sont prises par la CCVSA et l'association ou le prestataire qui s'occupera de l'entretien courant des pistes.



Spéciale Gustave (16.10.2019)

La spéciale Gustave concerne uniquement la commune de Moosch. La spéciale a été validée par M. Schruoffeneger (Moosch) et M. Bringard (Mitzach) avec une prise en compte des avis suivants :

- Entretien des sentiers :

L'association Les Dahus VTT s'était proposée pour entretenir les sentiers. L'entretien sera organisé sous forme de convention annuelle avec la CCVSA afin que les sentiers soient dans un parfait état pour la pratique enduro.

- Responsabilité de la commune :

La commune pourra être dédouanée de responsabilité en cas d'accident sur la spéciale (hormis défaut avéré d'entretien et de contrôle de la piste). La CCVSA se renseigne sur les textes de lois prévus à cet effet, présentera ces textes aux communes, et mettra en œuvre les dispositions nécessaires afin que les pratiquants soient seuls responsables de leur sécurité sur les descentes enduro.

- Implication du Club Vosgien :

La commune de Moosch souhaite que le Club Vosgien soit impliqué dans le projet. L'association a été représentée par M. Locatelli pendant la réunion de travail. Sur la spéciale Gustave, les pratiquants n'utilisent pas un sentier balisé par le Club Vosgien.

- Natura 2000 :

La liaison pour accéder à la spéciale passe par une zone Natura 2000 mais permet de mettre en avant l'auberge du Belacker. De plus, la réglementation sur les zones Natura 2000 vise à réguler le développement de nouvelles pratiques sur des secteurs fragiles. Or, la pratique du VTT sur le secteur du Belacker existe déjà. Une étude d'incidence sera menée en accord avec la réglementation Natura 2000 et les mesures compensatoires qui devront être prises le seront en conséquence.

- Aménagement de la piste :

Un passage canadien devra être installé au niveau de l'auberge du Belacker pour éviter de descendre du vélo et de manipuler les ouvertures des clôtures.

Un deuxième passage canadien devra être installé sur un passage étroit menant des chaumes à la forêt en enlevant notamment les pierres afin de faciliter le passage des VTT.

- Sécurité (chasse, pompiers, aménagements, ...) :

Le mirador de chasse au niveau de la chaume du Belacker est beaucoup utilisé ; les garde-chasse des ACCA devront être contactés et informés du passage de VTT-istes sur cette zone.

Les pompiers de la vallée devront être informés du balisage des pistes d'enduro afin de rendre leurs interventions plus fluides et rapides en cas d'accident – vérifier également la couverture réseau sur les descentes.

La descente est à aménager ; en automne, de nombreuses feuilles et branches mortes encombrant le chemin, ainsi que quelques arbres tombés en travers. Le pont à la fin est glissant et à sécuriser.

Spéciale Brako (11.11.2019)

La spéciale Brako passe par le ban communal de Mitzach en ce qui concerne la partie à aménager. Elle est ensuite sur le ban communal de Mollau.

La spéciale a été validée par M. Bringard (Mitzach), M. Caquel (Mollau) et M. Sterklen (Husseren-Wesserling) avec la prise en compte des avis suivants :

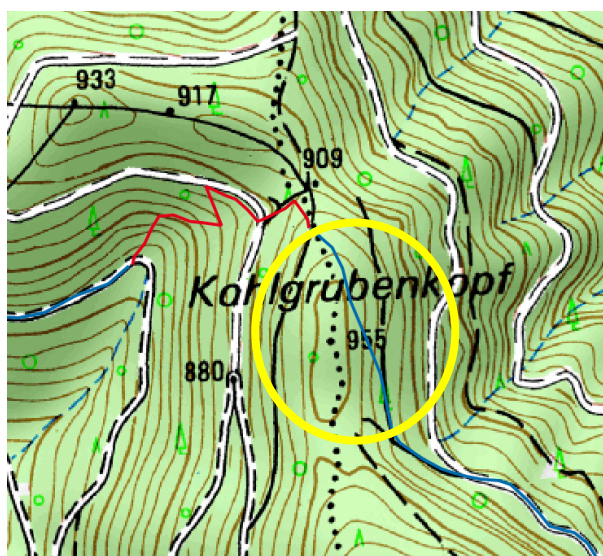
- L'aménagement de la liaison pour accéder à la descente

Après une portion de plat, les pratiquants montent sur le chemin forestier raide sur la gauche. Ils tournent ensuite à droite sur un chemin forestier plat non entretenu et jonché de branches, petits troncs et grosses pierres. Ce chemin forestier devra être nettoyé pour permettre le passage des pratiquants. Le chemin se termine sur un sentier qui contourne la ligne de crête. Ce sentier passe par une zone rocailleuse, à éviter.

La création d'un sentier est donc nécessaire pour partir du chemin forestier et monter en direction de la ligne de crête pour redescendre ensuite sur le chemin en contrebas.

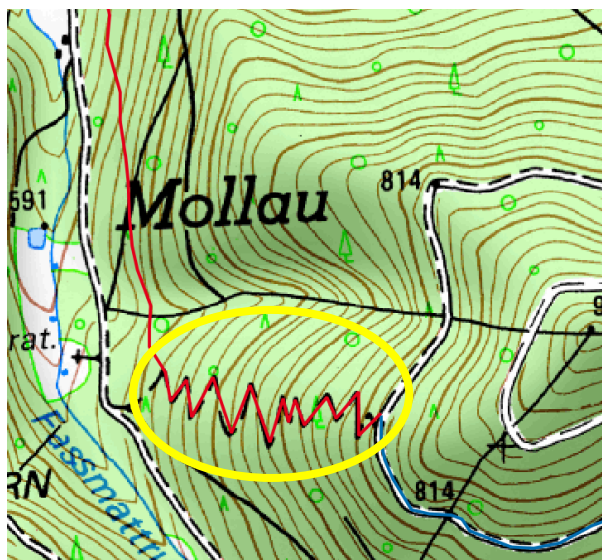
Ce sentier se situe sur le ban communal de Mitzach. M. Bringard et M. Gautun ont défini ensemble le tracé du futur sentier pour permettre de rejoindre le début de la spéciale de l'autre côté de la crête. Ce tracé correspond à ce qui avait été proposé par M. Caquel et M. Sterklen lors d'une visite préalable.

Le départ du sentier actuel se situe en zone Natura 2000 ; la piste enduro sera donc récupérée plus loin, en continuant sur le chemin forestier pendant environ 200 mètres, et le début actuel sera abandonné.



- Le passage par l'ancien sentier des chapelles

La deuxième partie de la piste enduro emprunte l'ancien sentier des chapelles qui était autrefois balisé par le Club Vosgien. Ce sentier n'est aujourd'hui plus utilisé par les randonneurs pédestres et peut être repris par les pratiquants de VTT enduro.



- Parkings au départ de Mollau et de Mitzach :

Au départ de Mitzach, M. Bringard propose que les pratiquants se garent au niveau de la maison forestière ou bien d'installer à ce niveau un panneau indiquant le parking du rucher école plus loin (à valider avec le rucher école de Mitzach).

Au départ de Mollau, différentes options seraient possibles pour éviter que les pratiquants ne stationnent au niveau de la place des Tilleuls (aménagement d'un pré ou de la zone au niveau de la carrière et du bûcher de Mollau – situé à la fin de la descente Les Mines mais plus à l'écart du départ).

Spéciale Les Mines (04.10.2019)

La spéciale Les Mines passe par le ban communal de Mollau. La spéciale a été validée par M. Caquel avec la prise en compte des avis suivants :

- Début de la spéciale :

Possibilité de mettre un panneau au niveau de l'abri de l'Essenbachkopf pour rappeler les règles de sécurité aux enduristes. Attention aux pratiquants qui monteraient jusqu'en haut en voiture – insister sur l'interdiction de passage des voitures sur le chemin forestier sur le panneau d'entrée qui serait positionné à Mollau.



- Spéciale :

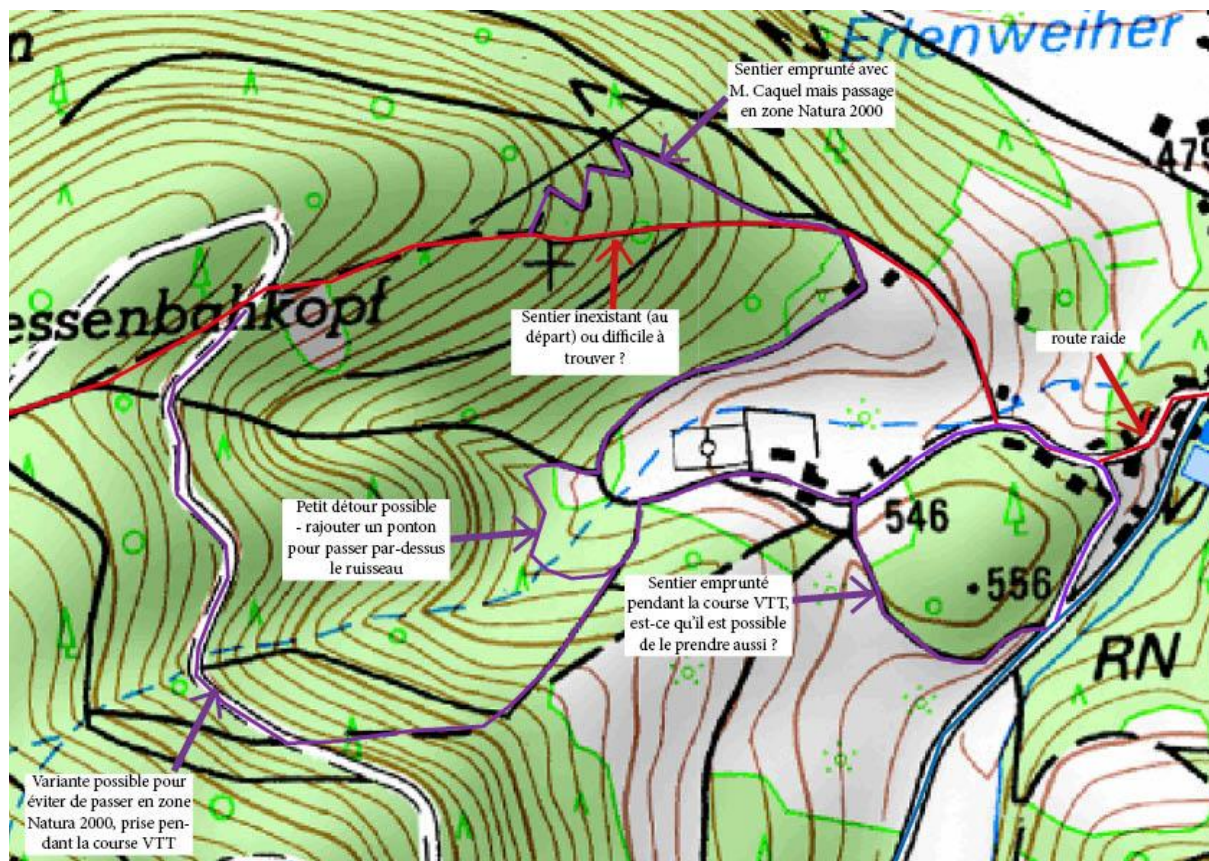
Piste étroite et nécessitant un entretien → est-ce qu'un élargissement de la piste et une sécurisation des bords seraient prévus par le VTT Club ?

Aménagements de la piste : marches, sauts et rampes → est-ce que ces aménagements ont été mis en place par le VTT Club, le Club Vosgien ou au moment du championnat de descente enduro organisé à Mollau ?

Au niveau de la zone où on récupère le chemin rond jaune balisé par le Club Vosgien, assez large, est-ce qu'il serait intéressant de créer une trace au bord du chemin pour le passage des VTT-istes et faciliter le partage de l'espace avec les randonneurs et aménager une descente intéressante pour les pratiquants ?



- Fin de la spéciale :



Rouge : sentier tracé par le VTT Club

Violet : sentier proposé par la commune

Difficile de trouver la trace indiquée sur la carte mais après visite terrain avec Eric Gautun, il existe bien une trace à suivre en bordure de zone Natura 2000.

Une fois au bûcher, prendre plutôt le chemin qui revient au sommet de Mollau. Le sentier proposé par les Dahus VTT est trop étroit pour le partage de l'espace avec les randonneurs.

Une variante est également possible : le chemin a été emprunté pendant la course VTT organisée à Mollau pendant l'été (en violet). Deux routes sont possibles pour revenir dans le village – une descente très raide et une descente plus agréable qui ramène au-dessus de Mollau.

Spéciale Le Torrent (17.10.2019)

La spéciale Le Torrent passe par le ban communal de Storckensohn et Urbès.

Elle a été validée par M. Karcher (Storckensohn), M. Haller (Storckensohn) et M. Kuntz (Urbès) avec la prise en compte des avis suivants :

- Le balisage des sentiers de descente enduro :

Les sentiers de descente enduro sont balisés selon les règles de la fédération (losange de couleur en fonction de la difficulté). La difficulté du parcours correspond à la zone la plus difficile du parcours.

- Respect des descentes balisées et hors-piste :

M. Haller pose la question des risques de la pratique hors-piste malgré le balisage de parcours enduro.

Les quatre spéciales enduro qui font partie du schéma rive droite sont les spéciales empruntées par les associations locales, qui existent déjà, et que les pratiquants empruntent et continueront d'emprunter, balisage ou non. Le fait de baliser la piste permet de l'officialiser et de créer un produit plus lisible et de qualité pour les pratiquants de passage. Mais il n'y a pas de raisons pour que de nouvelles pistes se créent en « hors-piste ».

Il n'y a pas de risque de création de nouvelle piste s'il existe déjà une offre qui plaît aux pratiquants. Le risque d'hors-piste sera notamment à anticiper du côté des pratiquants locaux, et sur des sentiers du Club Vosgien. Le balisage de spéciales enduro en indiquant les sentiers pour les cyclistes et les sentiers pour les piétons permettra alors de sanctionner les pratiquants qui ne respectent pas le balisage en place.

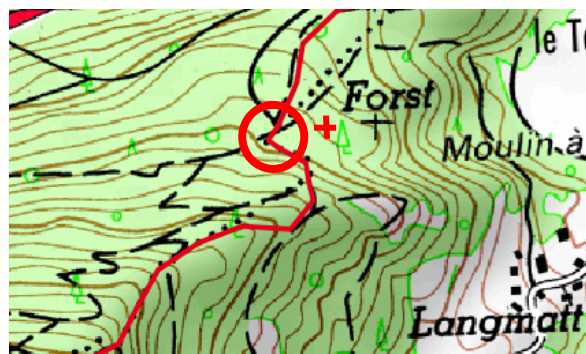
- Responsabilité de la commune :

La commune sera dédouanée de responsabilité en cas d'accident sur la spéciale. La CCVSA se renseigne sur les textes de lois prévus à cet effet, présentera ces textes aux communes, et mettra en œuvre les dispositions nécessaires afin que les pratiquants soient seuls responsables de leur sécurité sur les descentes enduro.

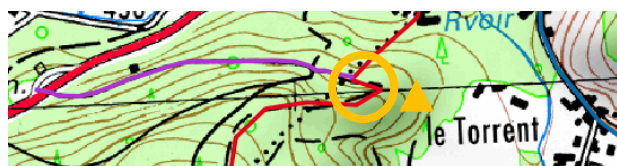
- Remarques sur la spéciale :

On est globalement sur la commune de Storckensohn sur cette spéciale. Seule la fin part sur la commune d'Urbès.

A la **fin de la spéciale**, il y a une vingtaine de mètres de descente qui emprunte le sentier de jonction (croix rouge) balisé par le Club Vosgien. Deux panonceaux plus bas indiquent la spéciale d'un côté et le sentier randonnée de l'autre. Un dédoublement du sentier serait à prévoir à ce niveau-là pour éviter d'abîmer le sentier entretenu par le Club Vosgien et les accidents potentiels (fin d'une grande descente où les VTT-istes ont une vitesse importante).



Au niveau du centre Le Torrent : la spéciale prend à nouveau sur un virage un sentier balisé par le Club Vosgien (triangle jaune). A vérifier également si ce virage est sur la propriété privée du centre Le Torrent.



Fin de la spéciale dans le centre : les élus présents sont d'avis à ne pas passer par le centre Le Torrent pour terminer la spéciale. En effet, c'est une zone de tranquillité pour les personnes qui y séjournent, les randonneurs peuvent être nombreux pendant la saison estivale et le public accueilli sont des personnes en situation de handicap dont la réaction face aux VTT pourrait être dangereuse eux-mêmes. De plus, c'est une propriété privée et l'accord du propriétaire est obligatoire.

Le passage demandé par les élus part vers Urbès, en direction de la friterie sur le bord de la route nationale. Ce point de chute pour les VTT-istes a l'avantage d'avoir un grand parking et un point de restauration rapide (tracé violet sur la carte).

Un panneau sera à installer pour prévenir les VTT-istes en amont d'une traversée de la RN. La barrière située en bas du chemin permet de ralentir les VTT-istes avant la route.

